

Edition du
"REVEIL DU NORD"
186 bis, rue de Paris, LILLE
La plus forte vente
de la région

L'Éclair

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX :
ROUBAIX : Téléphone 8-41
20, Grande-Place, 20
TOURCOING : Téléphone 8-85
2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

La Chambre a voté le principe d'une caisse d'amortissement

Cet article fut voté, après une séance de nuit agitée et après rejet de divers amendements communistes et réactionnaires

Le projet d'assainissement financier a été voté à la séance très agitée, dans la nuit du 20 au 21 novembre.

Après avoir décidé par 294 voix contre 250 de passer au vote des articles, la Chambre a repoussé par 498 voix contre 301 le contre-projet communiste proposant l'instauration du monopole du commerce extérieur, la nationalisation des banques, des assurances, des chemins de fer.

Le projet d'une loterie nationale est repoussé

La Chambre a ensuite appelée à se prononcer sur le contre-projet de M. Bonnevieu instituant une loterie nationale.

À 4 heures du matin, le Président annonce que la prise en considération du contre-projet Bonnevieu est repoussée par 313 voix contre 203.

Un projet d'article 1er déposé par M. BOYER et intitulé sous le nom de prêt national, un emprunt de 100 milliards est renvoyé à la Commission.

M. GARCHERY, député communiste, reprend le contre-projet socialiste dont la prise en considération est repoussée par 291 voix contre 48.

Enfin, M. MEUNIER défend un contre-projet tendant à faire payer immédiatement 30 % de ce qui reste du sur les bénéfices extraordinaires de guerre, le restant devant être versé dans les six mois. D'autre part, une commission arbitrale fixerait ce que chaque sinistré pourrait réclamer sur ses dommages de guerre pour achever les travaux des régions libérées. Enfin il demanderait l'évaluation des droits successoraux et ferait rentrer l'or qui est dans les bas de laine en donnant des chèques du double de la valeur de l'or apporté.

M. MEUNIER accepte le renvoi de son projet à la Commission.

M. FLANDIN insiste et son amendement est voté à mains levées, presque à l'unanimité.

La Chambre vote aussi un amendement de M. LAUTIER, prévoyant la publication mensuelle de l'Officiel des opérations de la caisse.

L'ensemble de l'article 1er est voté à mains levées.

M. Georges BONNET demande que la séance soit renvoyée à samedi après-midi. Il en est ainsi décidé.

Vote de l'article 2

La séance est reprise samedi à 15 heures, et la Chambre aborde l'article 2 qui traite du rôle de la caisse d'amortissement.

Cette caisse sera chargée de pourvoir au service, au remboursement et à l'amortissement de la dette à court terme du Trésor et du Crédit National.

Une longue controverse s'installe sur cet article. Le réactionnaire TINGUY DU POUET en demande la suppression.

M. LAMOURÉUX croit qu'il est nécessaire de réserver l'article 2.

M. LAMOURÉUX fait connaître le texte d'un additif à l'article 2 : Les titres ainsi rachetés, ainsi que les titres remis à la caisse d'amortissement en paiement de la contribution nationale, ne seront pas remis en circulation. Ils seront perforés. Les arrérages en seront perçus par la caisse d'amortissement à chacune des échéances et seront affectés aux ressources dont elle est dotée.

Ce texte est adopté ainsi que l'ensemble de l'article 2.

M. Painlevé menace de démissionner

On entend ensuite M. de RAMEL, puis M. Ferdinand FAURE, tous deux s'étendant longuement. M. PAINLEVÉ demande alors la parole.

D'un ton grave qui impressionne toute l'Assemblée, il fait des déclarations écoutées dans le plus profond silence.

M. PAINLEVÉ déclare qu'aujourd'hui deux articles seulement ont été votés. Il rappelle qu'il a demandé hier à la Chambre de hâter la discussion.

M. PAINLEVÉ déclare : J'adresse un tel supplément à votre patriotisme, votre vaillance pour mettre fin à ce débat. Si cet appel ne devait pas être entendu, il me serait impossible de conserver plus longtemps la responsabilité du Gouvernement.

M. HERRIOT, La Chambre a compris la solennité de cet appel, elle répond toujours aux appels faits à son patriotisme. Quel jour le Gouvernement opposerait-il pour la continuation du débat ?

M. PAINLEVÉ. Le Gouvernement est aux ordres de la Chambre, en tout ce qui concerne la Chambre de ne pas s'ajourner à une date plus éloignée que demain matin à 9 heures.

La Chambre décide sans opposition de renvoyer à demain matin 9 heures la suite du débat sur le projet final.

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

IMPORTANT DÉCLARATION de la Fédération du Nord du Parti Socialiste

La Commission administrative de la Fédération du Nord du Parti Socialiste nous communique la déclaration suivante :

Réunie hier après-midi, Mairie de Lille, la Commission Administrative de la Fédération Socialiste du Nord a approuvé à l'unanimité l'attitude de ses délégués au Conseil National de la Toussaint ; c'est leur adresse pour LA FAÇON dont ils ont rempli leur mandat SES FÉLICITATIONS LES PLUS VIVES.

Parallèlement la C. A. de la Fédération Socialiste approuve pleinement les députés du Parti qui se sont prononcés pour la maintien du CONTRE-PROJET SOCIALISTE DE PRÉ-

LEVEMENT SUR LES CAPITAUX, SEUL MOYEN D'ARRACHER LE PAYS AUX DIFFICULTÉS QUI L'AGGRAVENT.

Plus la situation financière de l'Etat est grave, plus les élus législatifs du Parti ont le devoir, conformément à la résolution du dernier Congrès National, de défendre les solutions socialistes et d'exposer dans sa plénitude la pensée du Parti.

AUSI, SURE DE TRADUIRE LA PENSÉE DES SECTIONS DE LA FÉDÉRATION, LA C. A. REGRETTE UNANIMEMENT L'ATTITUDE DE LA MAJORITÉ DU GROUPE SOCIALISTE PARLEMENTAIRE.

Vers le Pôle Nord

Une mission s'embarquera à Dunkerque fin avril 1926

Une mission française d'exploration au pôle nord est en voie d'organisation sous la direction du lieutenant de vaisseau Salles ; son siège est à Paris, 26, Galerie Montpensier.

La mission s'embarquera de Dunkerque sur un brise-glace vers la fin d'avril 1926 pour se rendre à Svalbard (Spitzberg) qui servira de base. L'expédition dirigée ensuite vers le pôle nord à bord de tréneaux automobiles amphibies. Au pôle nord, arrêté de 2 à 3 semaines pour le montage des deux hydravions et pour faire les études et observations scientifiques prévues.

Dès que le temps le permettra, les hydravions prendront leur vol à travers la région inconnue à destination de la pointe Barron (Alaska). De là, ils se dirigeront par petites étapes sur New York en prenant l'itinéraire suivant, vallée de la Mackenzie, Winnipeg, Chicago et New-York.

De ce port, les hydravions seront transportés par paquebot jusqu'en Havre où ils seront remontés pour permettre d'atterrir sur la Seine en un point fixé d'accord avec la ville de Paris.

De précieux et puissants concours français et étrangers sont assurés à la mission.

La durée prévue du voyage sera de 4 à 5 mois.

LA CHUTE TERRIBLE D'UN RAMONEUR, A DOUAI

Hier après-midi, M. Marin, ramoneur, domicilié 7, quai Fleurquin à Douai, était occupé, au 63 de la rue de l'Abbaye, de Frés, à nettoyer une cheminée. Le malheureux, qui se trouvait à une quinzaine de mètres de hauteur, sur le toit de la maison, perdit soudain l'équilibre et vint à tomber dans la cour.

Les témoins du terrible accident se portèrent aussitôt au secours de la victime. Et, tantôt à l'aide du transporté dans un pièce de l'immeuble, le docteur Faucheur, qui se trouvait en tête. Le praticien arriva bientôt, mais son intervention fut inutile ; l'infortuné ramoneur avait subi un coup de suite d'une fracture à la base du crâne.

M. Marin vivant seul, son corps a été transporté à la morgue.

Le défunt était âgé de 61 ans. Sa famille, qui habite à Saint Ferriol (Haute-Savoie), a été très émue.

LES ARMURIERS DU ROY DEVANT LEURS JUGES

En Cour d'Appel de Douai, l'avocat-général Cruveillé S'EST PRONONCÉ CONTRE LE SURSIS accordé aux industriels lillois Théry et Bernard

Reconnus coupables : 1° de fraude simple (pour avoir tenté d'introduire des fusils et des accessoires) ; 2° de fraude par voiture (pour avoir importé précédemment avec l'aide d'un moyen de transport une vingtaine de revolvers) ; 3° de détention d'armes de guerre, si ce n'est Théry et Bernard sont condamnés chacun à 8 mois d'emprisonnement avec sursis ; à une amende fiscale de 1.255 francs et aux décimes pour les fusils ; à une amende de 1.700 francs et aux décimes pour les revolvers et à une amende de 3.600 francs et aux décimes pour le transport d'armes par voiture. En outre, l'auto qui servit à la contrebande, est confisquée.

Tels sont, à peu de chose près, les termes du jugement qui fut prononcé, le samedi 21 octobre dernier par le Tribunal correctionnel de Lille, contre les deux camelots du roy, Théry et Bernard.

Est-il besoin de rappeler dans quelles circonstances fut découvert cette criminelle affaire de contrebande ? Non, sans doute. Chacun a encore en mémoire l'arrestation des deux individus, le 5 octobre, au moment où, au poste-frontière de Basieux, ils tentaient de passer en France, des fusils allemands, soigneusement dissimulés sous l'auto qui les transportait.

Tout le monde se rappelle les débats de l'audience correctionnelle de Lille et l'effarant résultat qui s'ensuivit.

Car, enfin, ces gens dont on sait quels objets dessous les fit agir, couvraient d'autres personnages complices ou chefs qui avaient avoué au juge d'instruction et renoués à l'audience que les armes étaient destinées à servir contre des Français ; contre les communistes ; avaient-ils précisé, pensant ainsi atténuer leur méfait ; ces deux hommes, donc, furent poursuivis et condamnés comme de simples fraudeurs, ni plus ni moins que les deux chasseurs qui essent été en Belgique, chercher des carabines à moineaux.

La question du complot, chose patente cependant, fut écartée, celle de corruption de fonctionnaires en la personne des douaniers Clavin et Pique, subit le même sort et la condamnation fut simplifiée.

Il amena la sanction bénigne que nous rappelons plus haut.

Cependant, l'opinion publique s'émouvait de cette conclusion ; la formidable manifestation de jeunesse de l'Action Française, qui se déroula à Lille, en fut la preuve. Et avec l'opinion publique, le Parquet, M. Fleury, procureur de la République, fit appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de Douai.

Voilà sous quels auspices, l'affaire des camelots du roy, fraudeurs d'armes allemandes est revenue, hier samedi, en justice.

M. Cruveillé se leva.

Son réquisitoire, tout au long, sera empreint d'une grande impartialité.

Les opinions politiques de droit, ne doivent pas influencer les verdicts judiciaires. Elles n'influencent pas non plus le personnel du ministère public.

M. Cruveillé examine l'affaire qui, précisément, doit être prise au sérieux. Il ajouta qu'il ne la veut point dramatiser.

Théry, sans doute, a fait son devoir de soldat français. Quant à Bernard, qui n'a pas été mobilisé, il a donné 12 enfants au Pays. C'est très bien.

Mais, en incriminant à ses fils de bons sentiments, Bernard les a étendus dans le droit au roi et dans le haine de la République.

Les hommes d'ordre

L'avocat général remonte ensuite à l'origine de l'affaire. Il en recherche le mobile et l'exposé.

Qu'ils soient royalistes, dit-il, en parlant des prévenus et de leurs amis, c'est leur droit. Mais il convient bien de dire que leurs journaux ne se distinguent pas par une sincérité évangélique. D'autre part, leur groupement ne se fait pas faute d'instaurer la violence. Les hommes d'ordre, comme des hommes d'ordre ne s'emploient qu'à fomenter le désordre.

Et M. Cruveillé évoque les incidents provoqués par les camelots du roy lors de la venue à Lille de MM. Malvy, Daudet, Cailhau. Que, s'ils ont le droit d'être royalistes, ils devraient bien concéder à d'autres celui d'avoir une autre opinion. Or, il n'en est rien. Un autre exemple encore plus récent celui-ci.

Après le verdict qui sanctionna le procès Bajot-Daudet à Paris, ne vilon pas un groupe de jeunes gens de l'Action Française assommer un journaliste qui eut l'imprudence de crier : « Vive la République ! »

Ce vivat est un cri salutaire que ne tolèrent pas les gens de l'Action Française.

Comment on eût dû les juger

L'avocat général en vient ensuite à la question d'application de la peine. Ceci concerne le jugement du Tribunal de Lille, qui fut dans cette affaire tant de sollicitude. Et voici pour quoi :

Il faut que le juge se préoccupe de la peine à appliquer de sa portée et de ses conséquences. Dans ces conditions on rend un jugement sain.

Les juges lillois ont oublié que dans toute peine, s'il y a un caractère répressif, il y a aussi un caractère exemplaire.

Il faut empêcher que le délinquant recommence. En prononçant un jugement trop bienveillant, les conséquences les pourraient être que fustes. Car de qui est permis aux uns d'être aux autres.

D'autre part, les juges ont obéi à une tendance qui déforme la loi du 6 mars 91 sur le sursis.

En l'établissant, le législateur s'est préoccupé du délinquant primaire mais conscient ou seulement de ceux qui commettent un délit dans un moment d'égarement.

Or, on se croit obligé d'appliquer la loi de sursis au délinquant qui possède un casier judiciaire vierge.

Le fait est l'erreur et la faute des juges lillois.

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

L'AUDIENCE

Le procès qui siège la Cour de Douai des appels correctionnels, est grand, comme un mouchoir de poche. On pouvait croire que la pièce qui y manquera. Point du tout. On y a fait entrer les points les plus intéressants. Quelques journalistes, quelques avocats.

M. Wagon présida. M. l'avocat général Cruveillé occupa le siège du ministère public.

M. Théry d'un côté, M. Bernard de l'autre, voilà pour la défense qui fait face à la Cour. Les deux prévenus semblent se morfondre sur le banc de chêne où ils sont assis. Jean Théry tourne les pouces. Bernard, domine basse la tête et roule vers le sol des yeux de méfiance furtive.

M. le conseiller Dorigne, dès l'ouverture des débats, donna lecture au rapport, long document qui relate les faits et qui fait mention des aveux des deux prévenus lors de l'instruction de l'affaire.

Cette lecture fut interrompue, le Président interrogea les coupables. C'est vite fait.

A l'un et à l'autre, M. Wagon pose cette question : n'avez-vous voulu désigner les personnes auxquelles vous deviez remettre les armes. Mais vous avez précisé à quel emploi ces armes étaient destinées. Avez-vous des déclarations complémentaires à faire ?

Théry et Bernard répondent invariablement, l'un après l'autre.

— Je n'ai rien à ajouter, je m'en rapporte à mes défenseurs.

A son tour, l'avocat général demanda à Théry :

— Vous reconnaissez avoir écrit à votre frère et à vous à répondre. Cette correspondance a été échangée après la conférence de Sedan, à Lorient.

— Oui.

LE REQUISITOIRE

Comme on le voit, l'interrogatoire a été bref.

La parole est à M. l'avocat général, prononce le président WAGON.

Et voici le taxi-cab

C'est donc la qu'on habite encore tout récemment le Bossu, sorcier et escroc, avec ses complices.

Nous sommes, mais en vain. La porte restée aussi close que les persiennes. Les habitants de la villa sont en villégiature à l'Hôtel des Haricots.

En désespoir de cause, nous nous informons dans le quartier.

Un "ménage" mystérieux

Où, nous dit-on, c'est bien là qu'habitent, depuis le mois de juin, M. Charles et ses amis. Maison d'un mystérieux que celle-ci ! Souvent, très souvent même, on voyait des autos luxueuses, des voitures de place ; arriver devant la porte. Des femmes en toilette en descendant. Elles restaient dans la maison un quart d'heure, vingt minutes au plus, et repartaient.

Qu'allent-elles faire ? On ne le sait. On dit que le Bossu pratiquait toujours le spiritisme, disait l'avenir, mais il ne le criait pas sur les toits.

Il vivait là avec son secrétaire M. Roujas, un grand jeune homme blond, élégant, qu'il avait, parait-il, connu à Paris.

Au début, les deux amis paraissent faire bon ménage ; mais plus tard, virent les disputes. Ils se battaient comme des chiens sortaient les yeux pochés, le visage tuméfié et Roujas, furieux, disait qu'il dénoncerait son ami, le ferait prendre, qu'il se savait suffisamment sûr pour le faire crier.

Plus tard, le ménage se raccommoda et tout rentra dans le calme ! Les visites continuèrent.

— C'est tout ce que vous savez ?

— Oui, à propos, je sais aussi, un jour la police est venue, à la suite d'une dispute, je crois.

Elle pensait prendre le Bossu ?

— C'est tout ce que je sais, par la cheminée. Ce n'est pas drôle. Il était « sorcier ».

Quand M. Charles recevait...

Sorcier ! C'est bien ce qualificatif que donne à M. Charles, tous ceux qui l'ont connu.

Pendant la guerre, quand il habitait Roubaix, rue Henri Garette, où il donnait ses consultations.

Une dame, qui était allée le trouver, nous relate ainsi sa visite.

Monsieur Charles et mon frère étaient partis en France libre, en traversant les lignes. J'étais sans nouvelles. J'étais anxieuse... On me dit : Allez à Roubaix trouver le Bossu, il vous renseignera.

Je suivis le conseil.

Je trouvai M. Charles, dans un salon luxueusement meublé. Il y avait la des fauteuils des canapés.

M. Charles me fit avancer. Il se tenait debout derrière un fauteuil au dossier imposant sur lequel s'appuyait nerveusement. Il regarda fixement les images saintes qui garnissaient le mur, puis ferma les yeux et s'endormit.

— Rompez le silence, il commença à parler. Je vois vos parents, dit-il. Ils ne sont pas en danger et ils réussiront. Pour cela cependant vous devez retourner chez vous avant trois heures... il en était deux et brûler une bougie qui restait immobile. Allez à l'heure.

Le prix de la consultation était facultatif, je mis un franc dans le plat d'argent placé sur une table, dans lequel se trouvaient des billets, que fites-vous ?

— Je brûlai la bougie dans les conditions prescrites. Mon père et mon frère sont revenus.

Cette relation donne une idée des pratiques du Devin. Grâce à cette mystique, l'émule de Raspoutine, s'était acquis une réputation formidable à Roubaix et dans les environs.

On l'appela dans les plus humbles demeures comme dans les plus riches châteaux du Grand Boulevard !

M. Charles conjurait les mauvais sorts. Il était devenu l'homme du jour !

Le prophète du Chemin des Huiles

Le Bossu comprit vite le parti qu'il pouvait tirer à opérer ailleurs. Un jour, en 1915, il vint à Fives et tint une salle d'estaminet à l'angle du Chemin des Huiles et de la rue Victor Derode. Les consultations du Prophète commencent. Elles ne tardent pas à acquiescer une immense popularité.

M. Charles recevait le samedi. Il arrivait en voiture de place, élégamment vêtu de noir. Les nouvelles de sa absence manquaient. Au début, les clients se comptaient par dizaines. Bientôt, on les comptait par centaines. Il en venait de Lille, de Mons-en-Barrois, d'Hellemmes, de Peroult. Les consultations commencent à manquer.

M. Charles recevait le samedi. Il arrivait en voiture de place, élégamment vêtu de noir. Les nouvelles de sa absence manquaient. Au début, les clients se comptaient par dizaines. Bientôt, on les comptait par centaines. Il en venait de Lille, de Mons-en-Barrois, d'Hellemmes, de Peroult. Les consultations commencent à manquer.

M. Charles recevait le samedi. Il arrivait en voiture de place, élégamment vêtu de noir. Les nouvelles de sa absence manquaient. Au début, les clients se comptaient par dizaines. Bientôt, on les comptait par centaines. Il en venait de Lille, de Mons-en-Barrois, d'Hellemmes, de Peroult. Les consultations commencent à manquer.

Le nouveau Premier Polonais



M. SKRYNSKI, qui a constitué le nouveau cabinet Polonais

EN DEUXIEME PAGE. — Notre Conte du Dimanche : La Clef.

LE BROUILLARD

Par suite du brouillard épais qui s'est appesanti hier sur toute la région du Nord, de nombreux trains ont eu de sérieux retards dans les horaires prévus.

On signale notamment, que le train venant de Bouillon et devant arriver à Lille à 17 h. 45, n'est arrivé qu'à 19 h. 30.

Comment prédisait l'avenir, "M. Charles", le bossu escroc

Des milliers de personnes inquiètes, sont allées le consulter et tout porte à croire que le nombre de ses victimes est élevé



La villa de Monsieur Charles

C'est donc là qu'on habite encore tout récemment le Bossu, sorcier et escroc, avec ses complices.

Nous sommes, mais en vain. La porte restée aussi close que les persiennes. Les habitants de la villa sont en villégiature à l'Hôtel des Haricots.

En désespoir de cause, nous nous informons dans le quartier.

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

Le Prophète se tenait debout, derrière une table, la main droite appuyée sur un énorme missel. Dehors, on faisait queue. Au client qui passait, M. Charles parlait les yeux clos.

Les nouvelles données étaient bonnes, neuf fois sur dix satisfaisantes. A l'un le Prophète criait : reculez des prévisions de 30 jours ; à l'autre qui avait un sort à conjurer, il conseillait de verser une poignée de centimes derrière la porte d'entrée de la maison.

Aux petites minutes en quête d'armes, il recommandait de porter un morceau de sucre dans la poche droite du manteau.

Le conseil devait être infallible.

A la fin de la consultation, le plat d'argent était plein de billets de toutes valeurs. Pendant huit mois, les affaires marchèrent ainsi.

Le curé du quartier s'émou. Un dimanche, il prêcha en chaire et mit ses paroissiens en garde contre le faux prophète. La police intervint.

M. Charles jugea prudent de déguerpir. Il alla s'installer rue de la Justice. La petite combine continuait. Le Bossu était coté. Il avait acquis la grande vogue !

Les lettres d'un homme qui ne sait pas écrire

M. Charles ne savait ni lire, ni écrire. Pour déchiffrer les lettres qu'on lui soumettait, il se faisait accompagner d'un gamin. Celui-ci lisait. Le Prophète écoutait. Ainsi le voyaient les Puissances Supérieures. Après avoir écouté la lecture, M. Charles demandait une plume et répondait. Il remplissait des feuilles entières de signes cabalistiques, véritables grimoires, qu'il relisait, ensuite à haute voix.

Pour faire leur effet, les lettres ainsi écrites devaient être immédiatement détruites. La cliente ordonnée était impressionnée. Les lettres se remplissaient. C'était le principal.

Le maître va venir

Pendant la guerre, M. Charles habita à Roubaix, rue de la Justice, rue Espéromoise et rue d'Angleterre.

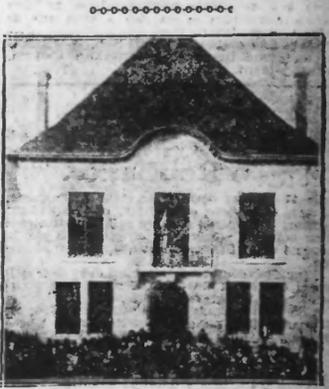
Les hostilités terminées, on le retrouva rue Gauthier-de-Châtillon, dans un riche appartement. Il avait alors son secrétaire, le fameux Roujas. Les consultations étaient toujours nombreuses. Les affaires marchaient admirablement. Quand une cliente se présentait, elle était reçue par Roujas. Elle s'expliquait, puis le secrétaire coupait la conversation. Attention ! Silence ! Le Maître va venir !

Une porte s'ouvrait et M. Charles apparaissait, vêtu de noir, ou selon la circonstance d'un pyjama sombre parsemé d'étoiles d'or. Comme toujours, il fermait les yeux et parlait.

Tel était l'homme qui, par ses simagrées, des réussites à étourdir, avait fait une fortune de 400.000 francs !

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

Une sal'e mémoriale franco-américaine



M. MYRON T. HERRICK, ambassadeur des Etats-Unis en France, à l'inauguration de la sal'e mémoriale franco-américaine

La livre à 124 francs

Le livre dont les derniers cours étaient vendus de 122,80 a débuté samedi à 9 h. 10, à 123,95 ; à 11 h. 30 elle cotait 124.

Les chiffres respectifs pour le dollar étaient vendus de 25,25 ; de 25,17 samedi à 9 heures de 25,60 à 11 h. 30 ; on clôture à 124 et 25,60 et les cent francs belges eurent acheteurs à 116 fr. 10

UN BAMBIN EST MORT BOUILLANT A ANNEZIN

Vendredi 20 novembre à 10 heures du matin, un sien triste accident est survenu à Annezin au N° 1 de la rue Jeanne d'Arc, Cité St. occupé par les époux Girard-Davygnon. Mme Girard qui nettoyait sa maison, avait près d'elle un chaudron rempli d'eau chaude. Son petit garçon François, âgé de 6 ans, jouait non loin d'elle. En reculant, il est tombé dans le chaudron. Aux cris poussés par le pauvre petit, les parents accoururent et le retirèrent aussitôt et s'efforça de lui enlever ses vêtements qui se collaient sur le corps.

Le docteur Thilliez, de Béthune, appelé immédiatement, le fit diriger sur l'hôpital de Béthune. Malgré les soins vigilants qui lui furent prodigués, cet enfant est décédé à deux heures du matin dans d'horribles souffrances. Ses funérailles, auront lieu demain, lundi à 9 heures.

EN DEUX LIGNES

Paris — Délégation Soviet Municipal Moscow, arrive, pour étudier questions services sociaux.

Fontainebleau — non argente, mais chez escroc Fontainebleau vendra 100 fr à un domestique.

— Président République à adresse condamnée par l'Angleterre, en vertu de la loi de 1917.

Marsouilles-Ouzy — Feu d'artifice mortel approuvé par le Préfet de la Seine.

Le Havre — L'ancien député républicain, Louis de Launay, est parti pour la Russie, pour rejoindre Alexandre, gravement malade.

Attention !
C'est aujourd'hui que nous publions :
La vie au
siège du
lieutenant
Par Auguste Geoffroy